

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf le 15 février à 19h 30, le conseil municipal de la commune de FRAYSSINET, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LOUBIERES, Maire.

Date de convocation : 8/02/2019

Présents : MM LACARRIERE Rémy, MILHAU Monique, YOUS Chérif, CAMPANA Robert, SAINT MARTIN Claude, LUGAN Patrick, RENOUE Dorothée.

Procuration de Mme COULON Josiane à Mr LUGAN Patrick

Absent : M BRACHET Pascal

A été élu secrétaire de séance : M Rémy LACARRIERE

Le procès verbal de la réunion du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

N°2019-01

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL PAR Mr ANDRE Daniel

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a été saisie de la demande par Mr ANDRE Daniel, d'acquérir une partie du terrain communal situé à « Pont de Rhodes », cadastré section A n°426

Elle propose à Mr ANDRE, présent dans la salle de motiver sa demande.

Ce dernier a besoin de ce terrain afin de faire un parking pour ses ouvriers et ses clients à l'entrée de sa propriété qui tient au communal.

Mr LUGAN allègue qu'il pourrait faire ce parking de l'autre côté de la route sur un terrain dont il est également propriétaire. Selon Mr ANDRE il s'avère qu'une sortie ne pourrait être envisagée à cet endroit là et que de plus il a pour projet la construction d'une maison.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal n'est pas opposé au projet.

Toutefois, en amont il faut faire encadrer le chemin créé mais non matérialisé, qui dessert la propriété de Mr ROUFFET, riverain, ainsi que le terrain communal restant. A l'issue de cette procédure il y aura matière à répondre à la demande de Mr ANDRE.

Mr LUGAN fait remarquer qu'une fois le chemin encadré, sa rétrocession à la communauté de communes de LABASTIDE MURAT sera réalisable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Madame le Maire afin de contacter un géomètre pour procéder aux bornages et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette affaire.

N°2019-02

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION CHEMIN RURAL PAR Mr ET Mme BOUCKAERT

Madame Le Maire indique au conseil municipal que Mr et Mme BOUCKAERT sollicitent par courrier l'acquisition du chemin communal qui traverse les parcelles de leur propriété. Ce chemin finit chez eux en cul de sac.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan cadastral s'interroge sur l'assiette exacte du chemin qu'ils souhaitent acheter.

Par conséquent, avant toute décision il est convenu de se rendre sur place avec les propriétaires afin de constater et calculer l'emprise qu'ils souhaitent acquérir.

N°2019-03

OBJET : DEVIS DE REFECTION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'elle a fait réaliser pour la réfection des toitures de la mairie et de l'église :

- SARL TOCAVEN 7317,80€HT 8781,36 TTC
- LEQUESNE Yves 20833,82€ TVA non applicable
- GIRARDEAU 18352€ HT 22022,40€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir étudié les devis, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise TOCAVEN, mais demande à Madame le Maire de lui faire rajouter le suivi de la toiture de l'école.

La dépense sera inscrite au budget 2019 en investissement.

.....

POINT NON INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

- Demande de Mr Serge DENEUX de faire goudronner le morceau de terrain communal qui jouxte sa propriété. Décision de le faire mesurer par le géomètre. Par la suite il pourra être rétrocédé à la CCCLM. Mr DENEUX souhaiterait que la commune mette en place un panneau « Attention Troupeaux ». Mr LUGAN se demande si ce n'est pas de la compétence de la CCCLM. A revoir lors d'un prochain conseil.

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 2019

- Remplacement de la borne incendie Route de Peyrilles sur la RD5 : 1656€ TTC à inscrire au budget du service des eaux.
- Voirie communale : prévoir 10 000€ (continuer la route qui passe devant chez Mr et Mme COULON au Pech).
- Peinture de la salle polyvalente : Jean-Michel LAPEYRE l'employé communal a produit un devis de QUERCY DECORATION d'un montant de 884,36€ de fournitures ; il se chargera de faire les travaux (Monique MILHAU soulève le problème de l'homologation de la toile de verre qui va être posée, en cas d'incendie – se renseigner)
- Acquisition d'un réfrigérateur-freezeur pour la salle polyvalente. Prévoir 900€ au budget.

- Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière. AGEFAUR a fourni un devis de 2700 € TTC ; Le prévoir au budget. Dorothée RENOU en profite pour demander où en est le projet de mettre en place des casernes au cimetière. Un devis sera redemandé.

Ces prévisions sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir pour l'année suivante d'installer à l'église un coffret de coupure et sécurité au clocher : devis de l'entreprise chargée de l'entretien annuel (BROUILLET ET FILS) : 1864,80€TTC. Demander un devis à l'entreprise CESSAC pour comparaison.
- Faire un courrier à la Région pour solliciter une aide financière dans le cadre des travaux de réfection des toitures.
- Monique MILHAU intervient pour dire son mécontentement au sujet de la gratuité de la salle polyvalente à l'encontre du Club Vermeil. Elle estime qu'il n'y a pas 2 poids 2 mesures concernant les associations extérieures et qu'il faudrait déterminer exactement les conditions de location. Madame le Maire lui répond que le club vermeil ne peut pas être considéré comme association extérieure car elle compte parmi ses adhérents des gens de toutes communes du canton et entre autres de FRAYSSINET. Il semble juste à l'instar de Concorès ou Saint- Chamarand et Saint- Germain qui ne font pas payer leur salle à ce club de faire de même pour Frayssinet.
- L'école des Métiers de Cahors ayant un jeune apprenti de Frayssinet, sollicite une aide financière. Excepté Mmes LOUBIERES et RENOU qui sont pour, les autres membres du conseil municipal sont contre.